



**SYNDICAT NATIONAL CFTC**

**Finances Publiques**

**Section du Pas de Calais**



***Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !***

**CFTC DGFiP  
Pas de Calais**



## **Comité Technique Paritaire Départemental du 6 janvier 2011**

**Direction Départementale des Finances Publiques  
Rue du Dr Brassart 62000 ARRAS**

### **Ordre du jour :**

- 1° Dossier emplois 2010 pour 2011
- 2° Paramétrage des horaires variables dans la filière Gestion Publique

**Président du CTPD : M. Jacques CARRE**

**Secrétaire : M. Hughes COCHE**

**Secrétaire adjoint : M. Olivier HUYGHE, CDFT DGFiP 62**

**Organisations syndicales présentes : FO DGFiP 62, CFDT DGFiP 62 et CFTC DGFiP 62**

**Syndicat National CFTC DGFiP, section du Pas de Calais  
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77  
Rue Louis Armand, 62300 LENS  
<http://062.cftc-tresor.fr>  
CFTC : le syndicat constructif**

## 1° Dossier emplois 2010 pour 2011

**La section locale CFTC DGFIP 62 a décidé de ne pas siéger au point 1 de l'ordre du jour du C T P D du 6 janvier 2011.**

En effet, la décision de supprimer 32 emplois dans le Pas de Calais est certes prise au niveau national, mais la ventilation et l'affectation de ces suppressions d'emploi est effectuée au niveau départemental. Nous n'avons jamais été consultés sur cette ventilation locale avant la réunion de ce C T P D. En conséquence, il s'agit pour nous d'une absence totale de dialogue social et nous ne voulons donc pas participer à de prétendus débats sur l'emploi, alors que tout est déjà décidé et non négociable. Si le C T P D devient une chambre d'enregistrement, il est hors de question que CFTC DGFIP 62 participe à de tels enregistrements.

**Les décisions ont été prises en notre absence par la direction, nous lui laissons donc l'entière responsabilité des ses choix que nous ne voulons pas cautionner en étant présents à ce point de l'ordre du jour.**

## 2° Paramétrage des horaires variables dans la filière Gestion Publique

La direction nous informe qu'à compter du 1er janvier 2011, les nouvelles règles de vie quotidienne, jusque-là en vigueur dans les seuls services fusionnés seront généralisées à tous les services.

L'extension des nouvelles règles de vie quotidienne se traduira plus particulièrement par la généralisation du choix individuel du module horaire à l'ensemble des agents des services non fusionnés et la détermination des cycles horaires applicables aux services.

Ces dispositions décidées à l'issue du groupe de travail avec les organisations syndicales du 22 septembre 2010, et leur transposition dans la mise à jour de la circulaire du 6 mars 2009, ont été communiquées aux représentants des personnels au niveau national dans les documents de travail du CTPC du 6 décembre 2010.

Les 3 organisations syndicales présentes ont approuvé les propositions de l'administration.

Concernant l'Equipe Mobile de Remplacement, les 32 agents concernés ont été consultés sur le choix du forfait. 26 agents ont exprimé leur accord sur cette typologie.

Pour les agents effectuant leurs obligations horaires hebdomadaires sur 4,50 jours, les plages horaires restent à définir, elles seront communiquées aux intéressés dès que possible. Ce point sera abordé au cours d'un prochain C T P D fin janvier 2011.

Concernant l'application AGORA.... Les problèmes ( le mot est faible) générés par cette nouvelle application ont été largement évoqués au cours de ce CTPD. La direction reconnaît que certaines zones d'ombre subsistent encore...Elle s'est engagée à faire le nécessaire afin que rapidement tous les dysfonctionnements rencontrés par nos collègues qui doivent maintenant l'utiliser soient réglés définitivement.

### Vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T P D

**Jean-François HENEMAN**  
R F Boulogne sur Mer  
**Expert**

**Gabriel GAILLARD**  
R F Boulogne sur Mer  
**Titulaire**

**Martine HENNEQUIN**  
D D FiP  
**Suppléante**

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
**Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77**  
**Rue Louis Armand, 62300 LENS**  
**<http://062.cftc-tresor.fr>**  
**CFTC : le syndicat constructif**

### Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné ( Nom et prénom ) .....

Poste comptable : .....

Adresse de messagerie : .....@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à  
Catherine GAILLARD,  
Trésorière CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais,  
14 rue Descartes  
62107 CALAIS CEDEX  
03 21 19 08 97

### BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : ..... Prénom .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le ..... à .....

Domicile : ..... Tél : .....

Affectation : ..... Tél : .....

Grade : ..... Echelon .....

Quotité de travail :  100 %  90 %  80 %  70 %  60 %  50 %

Option prélèvement mensuel :  OUI  NON

à....., le / / 2010  
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX  
03 21 19 08 97